



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-sept mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 24

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, M. Pierre Testu à Mme Johanne Ledanseur, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à M. Michel Bucheton, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Denis Corman.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-04-02-14

Objet : Choix du mode de gestion des marchés d'approvisionnement et présentation des caractéristiques des prestations

Délibération n° DEL-25-04-02-14

Objet : Choix du mode de gestion des marchés d'approvisionnement et présentation des caractéristiques des prestations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-4,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.1121-3,

VU sa délibération n° 2020-11-25/10 du 25 novembre 2020 approuvant le principe de recours à un contrat de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement,

VU le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie en séance le 17 mars 2025, sur le maintien du contrat de concession de type affermage/régie intéressée comme mode de gestion pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial, réuni en séance le 20 mars 2025, sur ce projet relatif au fonctionnement et à l'organisation des services,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 24 mars 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 24 mars 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 24 mars 2025,

CONSIDÉRANT que la Commune organise chaque semaine trois marchés d'approvisionnement sur son territoire :

- marché du Mail : mercredi et samedi de 8h00 à 13h30,
- marché de Mozart : vendredi et dimanche de 8h00 à 13h30,
- marché de Louvois : vendredi de 15h00 à 20h00,

CONSIDÉRANT que ces marchés sont gérés depuis le 1^{er} octobre 2021 par la société LES FILS DE MADAME GERAUD dans le cadre d'un contrat de concession de service public, conclu pour une durée de 5 ans,

CONSIDÉRANT que ce contrat de concession de service public prendra fin le 30 septembre 2026, et qu'il convient ainsi de procéder au choix du mode de gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune pour l'exploitation future,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, l'assemblée délibérante doit se prononcer, après avoir recueilli l'avis de la Commission Communale des Services Publics Locaux, sur tout principe de délégation de service public, en vertu d'un document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Délibération n° DEL-25-04-02-14

Objet : Choix du mode de gestion des marchés d'approvisionnement et présentation des caractéristiques des prestations

CONSIDÉRANT que ledit document, annexé à la présente délibération, a donc pour objet de présenter :

- le mode de gestion actuel ;
- les différents modes de gestion envisageables ;
- la proposition de choix du mode de gestion pour le contrat à venir ;
- les caractéristiques des prestations,

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

APPROUVE le recours au contrat de concession de service public sous forme d'affermage ou de régie intéressée comme mode de gestion des marchés forains d'approvisionnement, ainsi que les caractéristiques des prestations à assurer par le concessionnaire, présentées dans le document annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance le 02 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.